



Montgaillard-Lauragais

L'ESSENTIEL

L'information municipale en bref

N° 2

OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2020

Les nouvelles équipes de l'école



SOMMAIRE

- | | | | |
|---|---|---|---|
| › Le mot du maire _____ | 2 | › Montgaillard-Lauragais, | |
| › Des équipes partiellement renouvelées
mais toujours aussi dynamiques et
investies ! _____ | 3 | la lutte contre les dépôts sauvages
d'ordures est lancée _____ | 5 |
| › La Taverne de Montgaillard-Lauragais
récompensée _____ | 4 | › Recensement des concessions _____ | 6 |
| | | › Infos pratiques _____ | 6 |

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillardais,

C'est avec plaisir que votre conseil municipal vous propose ce *Montgaillard-Lauragais L'Essentiel*. Vous pourrez apprécier quelques ajustements par rapport au premier numéro.

La période est socialement difficile et le contexte sanitaire encore alarmant. Après un été singulier, des rentrées scolaire et professionnelle incertaines et pour certains anxieux, les jours passent et les fêtes de fin d'année arrivent. Nous espérons de tout cœur que la situation s'améliore et que chacun puisse profiter des fêtes de fin d'année dans de bonnes conditions. Au regard de ce contexte, vos élus ainsi que les agents communaux se mobilisent afin de maintenir un service public optimal, même si cela n'est pas toujours aisé.

Plusieurs réalisations sont prévues et seront planifiées en fonction des possibilités de nos partenaires, à savoir :

- › la réalisation de clôtures dans l'école et ses abords suite à la destruction des algécos ;
- › la sécurisation de l'accès à l'école à travers la mise en place de bornes, potelets, barrières ainsi que par la réalisation d'un nouveau marquage au sol ;
- › l'acquisition d'un nouvel engin de tonte de l'herbe ;

- › la mise aux normes de l'aire de jeux à l'arrière de l'église ;
- › la rénovation de la façade nord de l'église en partie basse ;
- › le lancement de la réalisation du PLU.

D'autres projets sont déjà engagés ou réalisés tels que :

- › la réalisation de l'étanchéité entre le clocher et le toit de l'église ;
- › un état des lieux du cimetière (recensement des tombes, cartographie, travail sur la tarification...);
- › un état des lieux du site internet en vue de son optimisation.

Afin de mieux vous accompagner, nous lancerons dans les prochains mois plusieurs campagnes d'aide aux usagers afin de faciliter certaines régularisations, tant au niveau de l'urbanisme que de l'entretien des haies ou arbres en bordure du domaine public.

Conscients que le relationnel direct ainsi que les festivités qui font la renommée du village font défaut, nous essaierons de communiquer au mieux avec vous dans l'attente de jours meilleurs et d'un contexte plus propice aux échanges. Dans cette attente et afin de garantir un lien avec les plus fragiles d'entre nous, nous

réactualisons la liste des « personnes vulnérables ». Veuillez donc nous faire savoir si vous (ou un proche) souhaitez être inscrits sur cette liste, en contactant le secrétariat de mairie par téléphone, mail ou courrier. Les membres de l'action sociale seront ainsi en mesure de prendre contact régulièrement avec les inscrits en particulier dans les situations épidémiques, de canicule ou de grand froid.

En vous souhaitant une bonne santé, le meilleur pour vous et vos proches ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année à venir, veuillez agréer, mes très respectueuses salutations.

Bruno Mouyon
Maire de Montgaillard-Lauragais

À LA UNE

Des équipes partiellement renouvelées, mais toujours aussi dynamiques et investies !

Le 1^{er} septembre a sonné l'heure de la rentrée scolaire. 74 élèves ont ainsi retrouvé, dans la joie et la bonne humeur, le chemin de l'école. Répartis en 4 classes, les niveaux enseignés ont été regroupés pour que le nombre d'élèves par classe soit équilibré : 21 élèves en classe de maternelle (de la petite à la grande section), 19 élèves en CP-CE1, 15 élèves en CE2-CM1 et 19 élèves en CM1-CM2.

Les enfants et leurs parents ont pu faire la connaissance des enseignants et personnels de l'ALAE nouvellement arrivés : M^{me} Laborie, M^{me} Falcou et M. Dzierza pour l'équipe enseignante et Josiane et Anna pour l'équipe périscolaire. Nous leur souhaitons la bienvenue à Montgaillard-Lauragais !

Pour cette nouvelle rentrée, l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire, avec l'appui de la municipalité, ont adapté l'organisation au sein de l'école afin de tenir compte de la situation sanitaire liée à la covid19 : en plus du port du masque par les adultes et les élèves à partir du CP, les lavages de mains sont très fréquents pour les enfants (entrée école, retour récréations et séances de sport...). Les classes ont été réparties en deux groupes (maternelles/CP-CE1 et CE2-CM1/CM1-CM2) qui prennent les récréations et les repas séparément. Cette organisation vise à limiter le brassage entre les élèves.

Mais la covid-19 n'a pas mis fin aux initiatives ! La rentrée est effectivement l'occasion, pour les enseignants, d'initier des (nouveaux) projets. Cette année, l'ensemble des classes par-



De gauche à droite :

M^{me} Tajan-Lyko Sandrine (CM1-CM2),

M^{me} Laborie Élodie (CE2-CM1 et direction),

M. Dzierza Maxime (CE2-CM1 et décharge de direction),

M^{me} Gras Cécile (CP-CE1), M^{me} Falcou Fanny (maternelles).

Absent sur la photo : M. Astric Georges

(intervenant sport en classes élémentaires).

ticipent au *Prix des Incorruptibles*, prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs. Entre octobre et mai, les élèves ont accès à une sélection d'ouvrages correspondant à leur niveau. Pour chacun des ouvrages, les élèves apprennent à argumenter leur choix et votent pour leur livre préféré. En juin, les votes sont comptabilisés et le palmarès proclamé. Autre repère pour les enfants de l'école, le moment choral du mercredi : les élèves se réunissent dans la cour et chaque classe, accompagnée à la guitare, chante une chanson pour les autres élèves. D'autres projets sont en réflexion tels que l'initiation aux premiers secours et la mise en place d'un conseil d'enfants. Côté périscolaire des projets sont également à l'étude pour égayer la période de Noël. Un livret d'accueil retraçant une journée type passée à l'ALAE, ainsi que le

tableau récapitulatif des agents intervenant sur les différents temps qui rythment la journée à l'ALAE a été fourni aux nouveaux élèves de l'école.

Pour cette nouvelle année scolaire, le conseil municipal a renouvelé ses engagements auprès de l'école permettant par exemple l'intervention auprès des classes élémentaires de M. Georges Astric (ETAPS : éducateur territorial des activités physiques et sportives) le mardi matin ou encore le financement de l'activité « piscine » et de transports collectifs (voyage, sorties). L'équipe municipale souhaite une excellente année scolaire aux élèves et à l'ensemble des personnels enseignants et périscolaires. ✕



De gauche à droite :

M^{me} Delphine Ramond

(directrice, animation),

Josiane Pouyles

(restauration, entretien),

M^{me} Lorie Alibert

(animation), M^{me} Monique

Hamon (restauration,

animation, entretien),

Nadia Gendreu (ATSEM,

animation), M^{me} Anna

Amarical (animation,

restauration). Absent sur

la photo : Pierre-Marie

Touja (animation).

La Taverne de Montgaillard-Lauragais récompensée



Le bar, restaurant, épicerie Mont Relais Gaillard – La Taverne, commerce du village, vient d’obtenir une double labellisation par le PETR du Pays Lauragais pour son engagement dans la vie du village et la qualité de ses services. Ces distinctions ont été officiellement inaugurées le jeudi 9 juillet 2020 dernier en présence de Gilbert Hébrard président du PETR (pôle d’équilibre territorial et rural) et de Bruno Mouyon maire de Montgaillard. De nombreux invités étaient présents pour cet événement.

Gérard Gulli, le patron de Mont Relais Gaillard a tenu, dans un premier temps, à remercier le Pays Lauragais pour « l’accompagnement dans cette démarche de double labellisation “Bistrot de pays” et “Qualité tourisme”. »

Ce label est décerné aux établissements de communes de moins de 2 000 habitants et qui s’inscrivent dans une démarche de valorisation de produits locaux et d’organisation de manifestations festives et culturelles.



Bruno Mouyon, maire de Montgaillard-Lauragais, présent lors de l’inauguration officielle de cette labellisation rappelait le lien très important que constitue Mont Relais Gaillard pour la vie du village : « Mont Relais Gaillard répond en tout point à cet esprit convivial et authentique valorisé par les Bistrots de Pays notamment grâce aux nombreuses animations proposées par le bistrot et le lien social qu’il permet de maintenir ».

Rappelons que pendant cette période de confinement, La Taverne continue à vous fournir en produits alimentaires et en plats à emporter. N’hésitez donc pas à les contacter, ils se feront un plaisir à vous servir selon vos demandes.

Actuellement, La Taverne vous propose des plats à emporter ainsi que des poulets rôtis à partir du vendredi soir jusqu’au dimanche soir. Pour cela, vous pouvez les contacter par téléphone (05 81 97 85 33) tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h. ❌

Montgaillard-Lauragais, la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures est lancée



Les dépôts sauvages d'ordures sont réguliers sur la commune. Le manque de civilité de certains pose aujourd'hui soucis et cette pratique illégale s'intensifie. L'agent technique communal passe plus d'une demi-journée par semaine à ramasser les ordures issues de dépôts sauvages.

Aujourd'hui, bon nombre de nos concitoyens s'engagent dans des démarches vertueuses, avec une attention particulière pour le tri, l'utilisation de la déchetterie intercommunale... Notre école et notre accueil périscolaire, dans le cadre du PEDT communal (projet éducatif du territoire), sont eux aussi engagés dans cette démarche à travers la sensibilisation, la mise en œuvre d'actions sur le terrain avec les enfants. Grâce aux efforts des écoliers, de l'équipe enseignante, de l'équipe d'animation, l'école a été labélisée école E3D (établissement en démarche de développement durable) l'an passé. Rappelons également que chaque année au mois de mars un collectif d'habitants de Montgaillard à l'initiative de membres du conseil (anciens et nouveaux) organise la journée verte qui consiste à ramasser tout type de déchets qui jonchent les fossés de notre commune.

La communauté de commune Terres du Lauragais communique dans le sens des bonnes pratiques et la préservation de notre environnement est au cœur du débat de société. Pour ces raisons, le constat est que chacun est aujourd'hui conscient de ses actes. Il apparaît donc inconcevable de nous contenter de demander à notre employé communal de ramasser les ordures et de ne pas engager de procédure en parallèle du travail de sensibilisation. Une plainte donc sera donc déposée de manière quasi systématique pour ce genre d'acte.



Rappel

Le déchet se définit comme toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait, ou dont il a l'intention ou l'obligation de le faire. De ce fait, sont considérés comme des déchets sauvages ceux abandonnés de manière inadéquate, volontairement ou par négligence dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés, avec ou sans le consentement du propriétaire.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Selon le type déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1^{re} à la 4^e classe, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €. ✘

CIMETIÈRE

Recensement des concessions

Un travail important de recensement des concessions, des concessionnaires et des personnes inhumées dans notre cimetière communal est en cours.

Comme l'indique le plan situé sur les deux entrées du cimetière, des données restent manquantes concernant l'identi-



cation de certaines concessions, où reposent les défunts. Afin de les compléter nous recherchons toute information permettant d'identifier les emplacements signalés en vert sur le plan ci-contre.

Votre aide nous est précieuse. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à la mairie :

- le secrétariat au 05 61 81 61 42
- M. Alasset Mathieu, adjoint au maire, au 06 80 18 98 82 ou par mail : mathieu.alasset@orange.fr

Il est important de rappeler que chaque famille des concessionnaires est responsable de l'entretien de ses tombes et des concessions acquises et non utilisées. ✕

Lutte contre la propagation de la COVID-19

Le virus circule toujours. Pour le bien de tous, il est important que nous restions vigilants et poursuivions nos efforts individuels et collectifs. Le respect des gestes barrières limitera les risques pour chacun d'entre nous ainsi que pour nos proches.

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter : ALCIS au 06 12 54 30 84. Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans

le véhicule. Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai, la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Points importants :

- respect des mesures barrières ;
- accès limité à 3 véhicules maximum dans l'enceinte des déchetteries ;

- aucun contact possible avec les agents de déchetteries ; les agents ne pourront pas procéder à l'enlèvement de vos déchets comme cela se fait en temps normal.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.

L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent un bon Noël 2020.